

Françoise LORCERIE, dir., *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*

Paris, Éd. L'Harmattan, 2005, 266 p.

Gérald Arboit



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2561>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.2561

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2007

Pagination : 434-436

ISBN : 978-2-86480-849-7

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Gérald Arboit, « Françoise LORCERIE, dir., *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe* », *Questions de communication* [En ligne], 12 | 2007, mis en ligne le 22 août 2019, consulté le 08 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2561> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.2561>

Ce document a été généré automatiquement le 8 avril 2021.

Tous droits réservés

Françoise LORCERIE, dir., *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*

Paris, Éd. L'Harmattan, 2005, 266 p.

Gérald Arboit

RÉFÉRENCE

Françoise LORCERIE, dir., *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*. Paris, Éd. L'Harmattan, 2005, 266 p.

- 1 Cet ouvrage collectif de treize auteurs - islamologues, politologues, sociologues, historien, criminologue, géographe et anthropologue -est le résultat d'une rencontre organisée en avril 2004 conjointement par l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et le laboratoire du CNRS Ireman. Après une présentation générale, il se décompose en deux parties de six et huit articles portant leurs regards sur « la politisation du voile en France » et « l'écho de l'affaire française à l'étranger », ici perçu comme le monde arabo-musulman (Maghreb, Turquie entre gouvernement laïque et gouvernement islamiste) et l'Europe (Allemagne, Belgique). S'ajoute également dans cette conception de l'étranger l'« espace tribunitien » (p. 234) d'Al-Jazira. La présence de la chaîne d'information continue qatarie s'explique aussi par l'angle donné à « la politisation du voile ». Pour Françoise Lorcerie, il s'agit « d'une entreprise politique réussie », c'est-à-dire « une coordination d'acteurs sociaux de statuts divers, mobilisés pour faire prendre en charge par les décideurs politique un problème donné, dans les termes qu'ils souhaitent » (p. 11). C'est dire combien cette étude se présente comme un modèle de bien des questions agitant le landernau politico-médiatique français, mais aussi international. Il est vrai que cette affaire du voile, qui pose autant le problème de la laïcité, de l'intégration que de l'école, se décline sur une temporalité très récente, entre 1989 et 2004. Elle a pu profiter des incohérences de la politique et du paysage

audiovisuel internationaux. Ainsi fait-elle écho à d'autres affaires de ce style, depuis les caricatures danoises de Mahomet jusqu'aux revendications révisionnistes de l'histoire coloniale : « La question du voile et de la religion est tributaire de l'évolution des politiques publiques de l'État dans la gestion du champ religieux » (p. 161), en France, en Europe, mais aussi dans le monde arabo-musulman qui entre en résonance via les techniques de communication modernes. Les études de Fabienne Brion, sur la Belgique (pp. 121-145), de Larbi Chouikha, sur la Tunisie (pp. 161 -184) ou, *a contrario*, de Gérard Broc, sur la Turquie (pp. 221-231) montrent bien combien cette affaire intervenait lors d'un moment critique, qui était aussi une « fenêtre politique » (p. 140). Seule une conjonction de l'actualité internationale sur les enjeux nationaux lui a permis de trouver une collusion politico-médiatique. La chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, et le 11 septembre 2001 ont contribué à brouiller les cartes au plan international, renforçant l'idée que l'islam devenait le nouvel *inimicus* (Cari Schmitt, *La notion de politique. Théorie du partisan*, trad. de l'allemand par Marie-Louise Steinhauser, Paris, Calmann-Lévy, [1963] 1972, p. 86), remplaçant le communisme comme ennemi objectif. Les deux guerres contre l'Irak (1991 et depuis 2003) contribuant à confirmer cette orientation, tout en renforçant le sentiment d'humiliation des populations musulmanes, pour reprendre l'avertissement de Fereydoun Hoveyda, dans *Que veulent les Arabes ?* (Paris, Éd. First, 1991 ; rééd. Paris, Éd. Page après page, 2004). Ensuite, intervenait une lecture intérieure, propre à chaque pays. La question de l'agenda politique est primordiale. Toute « inscription est subordonnée à l'entrecroisement de trois courants évoluant séparément » (p. 140) : intérêt pour les politiques, solutions en quête de problèmes et d'interrogations, temps politique (élections, alternances, campagnes d'opinion). S'ajoutent encore des processus humains, comme le retour des émigrés dans leurs pays d'origine pour le temps des vacances, le poids de la morale publique et l'intermédiation de la presse écrite et audiovisuelle qui contribuent au « rapprochement de l'étranger et du local » (p. 206).

- 2 Dans l'Hexagone, ont joué pour cette affaire du voile, et jouent encore aujourd'hui pour d'autres questions (antisémitisme, banlieues, revendications historiques...), le besoin de légitimation médiatico-personnelle des différents protagonistes. Si les « acteurs scolaires n'ont pas été les boute-feux de cette "guerre du voile" » (p. 94), « la pratique du foulard en France ne saurait être réduite à une forme d'asservissement passif des jeunes femmes à des prescripteurs de l'islam » (p. 50). Certes, en 2004, la confrontation du « champ islamique officiel » et du « contre champ islamiste », certes marginal (p. 53), sur fond de réflexion sur le Conseil français du culte musulman, représente une partie de l'explication. A également agi « la question de l'antisémitisme d'origine arabo-musulmane [...] comme une sorte de médiateur de cohésion communautaire, faisant le lien au sens fort du terme entre peur interne (le réveil de l'antisémitisme arabo-musulman en France) et une peur externe (les menaces islamo-terroristes qui pèsent quotidiennement sur l'État d'Israël) » (p. 99). En a résulté une opposition d'une « vraie réalité des faits » à une « fausse réalité des faits » (p. 70), dont l'objectif était, comme le relevait *Le Monde* du 2 juillet 2003, une « maturation de l'opinion », « spontanée », ne peut s'empêcher de se demander Gilles Manceron (p. 71). La montée de l'extrême-droite flamande, Vlaams Blok, a joué pareillement en Belgique, bien qu'il ne soit pas possible d'avancer une telle explication pour la partie wallonne. Même chose en Tunisie, où question du voile révéla le problème de « l'autonomie de la société civile et de l'opposition légale à l'égard de la toute puissance de l'État » (p. 178). Le regard de la presse algérienne souligna « violemment l'attenté profonde et inquiétante des

[émigrés], et même l'illégitimité de leur présence en France » (p. 192). Mais le voile n'est pas réinjecté dans le débat politique algérien, préoccupé par d'autres questions (libération des leaders du Front islamique du salut, élections présidentielles, Israël, Irak et Maroc). Si elle « n'a jamais fait l'objet d'une affaire publique » (p. 206) au Maroc, « l'ampleur du débat controversé » (p. 209) s'est nourrie du double contexte de la réforme du code de la famille et de la question de la laïcité. En Turquie, sa discrétion n'a été que le « reflet inconscient de la sécularisation incontestable du pays » (p. 231), qui venait pourtant de se livrer au Parti pour la justice et le développement (AKP)...

- 3 « Logiquement, la posture du législateur français n'a pas été reçue de la même manière [...] à Téhéran ou à Riyad, où ce voile est légalement obligatoire, à Sanaa où, fut-ce seulement "socialement", il l'est tout autant à Tunis, où le régime du successeur de Bourguiba l'interdit [...] ou encore à Damas où il fait une très spectaculaire réapparition » (p. 247). Notant qu'elle a fait partie des revendications des ravisateurs irakiens des journalistes français, Georges Malbrunot et Christian Chesnot, en septembre 2004.
- 4 La question du voile s'inscrit également dans le contexte de la transformation des États-nations, où « le "problème de l'intégration" est aujourd'hui de sortir de l'imaginaire national de l'unitarisme » (p. 36). Elle touche encore une fois de manière unanime pays du Nord et pays du Sud, et le voile peut être interchangeable avec d'autres thématiques comme le poids du colonialisme. Elle répond d'une « conception ethnique de l'appartenance sociale » (p. 193). L'exemple algérien en est une illustration. Au Maroc, on assiste pareillement un glissement « de la croyance religieuse à la stratégie vestimentaire » (p. 206). De même, « le blocage que manifeste une très large partie de la classe intellectuelle française [...] semble résulter d'une méprise qui lui fait confondre l'enjeu réel de la modernisation [...] avec les attributs symboliques que tel ou tel groupe, ou telle composante d'une telle nation, peut vouloir préserver pour conserver à la démarche modernisatrice les indispensables attributs de l'endogénéité » (p. 256). De ce point de vue, la position allemande apparaît moins différente. L'argument d'égalité des sexes permet « d'éviter la réflexion sur le rôle et le statut de la religion dans l'espace public » (p. 154). L'Allemagne refuse d'adopter un régime laïque à la française (ou à la turque), mais n'en règle pas pour autant le problème de l'inclusion institutionnelle de l'islam dans le système réglementaire du religieux en Allemagne. Toutefois, les conceptions différentes de l'espace public et de la neutralité de l'État, auquel s'ajoute le développement de la République fédérale après l'épisode national-socialiste, rendent impossible l'importation d'une loi d'interdiction du port du voile. À la différence de la Belgique où lorsque « la France s'enrhume, [le pays] aussitôt éternue » (p. 121). Finalement, au-delà de ce fichu fichu, l'éclosion d'affaires autour de l'islam, ou du judaïsme, est le « signe de l'incertitude qu'éprouvent les [...] États face à la diversification des identifications religieuses et sociales dans la société » (p. 159).
- 5 Dans cette configuration, les médias ont un rôle légitime à jouer : « L'amalgame entre le débat français et le débat allemand sur le foulard est perceptible principalement dans la presse écrite » (p. 150). Il en est allé de même au Maroc et dans la presse islamiste turque, même si elle a réagi modérément. Elle permet le mieux de mettre en résonance les acteurs et leurs publics. Mais, comme en Algérie « loin de souligner la diversité des significations du port du voile, la presse réduit cette conduite à une expression caricaturale » (p. 190). L'espace offert, à travers leurs pages opinion en général, permet au point de vue de « ceux qui sont vraiment sur le terrain » et qui « savent », de

s'opposer à celui de « ceux qui ont perdu le contact avec la réalité » et qui « mentent » (p.70). En concurrence pour l'accès aux médias, ils ont partout « participé à une politisation plus globale à l'échelle de l'espace public national » (p. 107). En France, c'est par ce biais que cette entreprise de criminalisation d'une conduite, le port du voile en l'occurrence, dans l'espace social a été menée et « l'école fut *tout naturellement* le lieu de la "solution" législative » (p. 94). Même si le rôle de la télévision a plutôt été limité, se limitant à quelques brèves, « la nouvelle donne technologique de la communication [...] engendra de nouveaux usages » (p. 178). Les chaînes satellitaires arabes sont particulièrement active pour internationaliser « un débat *a priori* intérieur [...] et contribuer à produire de l'identité sociale » (p. 243). « Al-Jazira a fait de l'affaire française un révélateur de la tentation impériale et coloniale d'un Occident allergique à l'islam » (p. 234). Elle a opéré une construction de la position française au travers de la perplexité affichée de ses journalistes, de ses interrogations sur la signification des silences des régimes politiques arabes.

AUTEURS

GÉRALD ARBOIT

CÉRIME, université Strasbourg 3
gerald.arboit@tiscali.fr